

# AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO PU-2407**  
(Tout le territoire)



Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2020, a adopté le projet de règlement numéro PU-2407 modifiant le Règlement de construction U-2302 de la Ville de façon à préciser à quel moment et dans quelles conditions l'utilisation des fondations spéciales est permise.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2407 est bien décrit dans le titre.

Que ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. À cet effet le conseil municipal a adopté la résolution numéro 580-07-2020.

Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault ou soit jusqu'au 6 août 2020 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
Projet de règlement no PU-2407  
Ville de Mirabel  
14111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : [greffe@mirabel.ca](mailto:greffe@mirabel.ca)

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 00, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville.

Donné à Mirabel, ce 14 juillet 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate